



Rapport annuel 2017 de la Conférence suisse des hautes écoles

SHK | CSHE | CSSU | CSSA

Schweizerische Hochschulkonferenz
Conférence suisse des hautes écoles
Conferenza svizzera delle scuole universitarie
Conferenza svizra da las scolas autas

Page de couverture: Université de Fribourg, Site Pérolles, façade sud

Impressum

Editeur: Secrétariat de la Conférence suisse des hautes écoles, SEFRI
Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
Einsteinstrasse 2

Téléphone: +41 58 462 88 11

Courriel: shk-cshe@sbfi.ch

Internet: www.shk.ch

Rédaction: Bernadette Hänni-Fischer, Secrétariat de la CSHE, SEFRI

Mise en page: Communication, SEFRI

Berne, juin 2018

ISSN 2504-2165

Téléchargement de cette publication: www.shk.ch

© 2018 Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)

Table des matières

Avant-propos du Président	4
1 Principaux thèmes et décisions liées à la politique des hautes écoles	5
1.1 Numérisation	5
1.1.1 Stratégie nationale Open Access	5
1.1.2 Compétences numériques	6
1.1.3 Programme «Information scientifique»: évaluation finale	7
1.2 Financement des hautes écoles	7
1.2.1 Contributions de base	7
1.2.2 Contributions d'investissements et participations aux frais locatifs 2017	8
1.2.3 Contributions liées à des projets 2017–2020	9
1.2.4 Rapport périodique sur le Masterplan	9
1.3 Médecine	10
1.3.1 Orientation future de la procédure d'admission aux études de médecine	10
1.3.2 Numerus clausus et capacités d'accueil en médecine	10
1.3.3 Projet «Relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine (EKOH)»	11
1.4 Planification de la période FRI 2021–2024	11
2 Autres thèmes et dossiers liés à la politique des hautes écoles	13
2.1 Concrétisation des prérequis pour l'admission aux hautes écoles	13
2.2 Abandon des études dans les hautes écoles universitaires	13
2.3 Mesures liées à l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié	14
2.4 Renouvellement de l'accréditation institutionnelle	14
2.5 Encouragement de la formation musicale	15
2.6 En bref	15
2.7 Affaires statutaires	17
3 Finances	18
3.1 Comptes annuels 2017	18
3.2 Compte de résultat 2017	18
3.3 Bilan au 31 décembre 2017	18
3.4 Budget 2018	19
4 Conférence suisse des hautes écoles	20
4.1 Membres de la Conférence suisse des hautes écoles	20
4.1.1 Présidence	20
4.1.2 Conférence plénière	20
4.1.3 Conseil des hautes écoles	21
4.1.4 Autres participants à la Conférence plénière et au Conseil des hautes écoles	21
4.2 Autres intervenants de la Conférence suisse des hautes écoles	22
4.2.1 Comité permanent du monde du travail	22
4.2.2 Comité permanent pour la médecine universitaire	22
4.2.3 Bureau des constructions des hautes écoles	22
4.2.4 Conseil d'accréditation	23
4.2.5 Conférence spécialisée	24
4.2.6 Secrétariat (unité CSHE, SEFRI)	25
4.3 Représentations de la CSHE dans d'autres organes	25
Annexe	26
Contributions liées à des projets 2017–2020	26
Liste des programmes et tableau synoptique de leur financement (en CHF)	26
Liste des abréviations	27

Avant-propos du Président



Une politique de l'enseignement supérieur est évaluée positivement lorsqu'elle permet aux hautes écoles de mener des activités de recherche et d'enseignement de haute qualité ainsi que les diverses missions qui leur incombent vis-à-vis de la société et de l'économie. Les universités et les hautes écoles spécialisées suisses parviennent à relever ce défi, tout en restant compétitives à l'échelle nationale et internationale. Plusieurs indicateurs le montrent, du récent lauréat suisse du Prix Nobel (encore un grand bravo à Jacques Dubochet et à l'Université de Lausanne!) aux diplômés des hautes écoles très demandés sur le marché du travail, en passant par les différents projets de recherche fructueux menés en collaboration avec l'économie.

Pour tous ces exemples, il ne faut pas oublier que les résultats actuels, tout comme d'autres, reposent en grande partie sur des prestations passées. En d'autres termes, nous devons toujours regarder vers l'avant, rester au fait des évolutions scientifiques et prendre suffisamment tôt les décisions qui s'imposent afin de pérenniser ce succès.

Dans un tel contexte, je suis convaincu qu'en 2017, la Conférence suisse des hautes écoles a traité les bonnes questions de politique des hautes écoles qui l'occuperont à l'avenir. A juste titre, le vaste champ de la numérisation était ainsi au centre des discussions. Etant donné que toutes les facettes de la société sont touchées par la transformation numérique, les hautes écoles jouent un rôle central comme moteur du progrès et de l'innovation, mais aussi comme lieu permettant une réflexion critique. Ces dernières années, le développement des technologies de l'information a révolutionné les possibilités d'échange de savoir. De nombreuses initiatives nationales et internationales visent une ouverture de la science et de la recherche pour instaurer une culture de l'interaction entre les chercheurs au niveau mondial, une diffusion rapide des résultats de la recherche ainsi qu'un accès gratuit aux publications scientifiques. Comme le savoir est le seul bien qui se multiplie lorsqu'on le partage, la Conférence suisse des hautes écoles a pris acte avec satisfaction de la Stratégie nationale suisse sur le libre accès (Open Access), élaborée conjointement par swissuniversities et le Fonds national suisse.

Ce sont les mêmes réflexions qui ont sous-tendu la tâche menée par la Conférence des recteurs, swissuniversities, sur mandat de la Conférence suisse des hautes écoles: soumettre des propositions de contenu et des priorités du point de vue des hautes écoles pour la période d'encouragement 2021–2024. Selon moi, ce qui assure la réussite d'une politique de l'enseignement supérieur, c'est cela: savoir observer et prêter l'oreille, à temps, là où se trouvent les champs d'action de l'enseignement, de la recherche et de la science.

Conférence suisse des hautes écoles

A handwritten signature in dark ink, reading 'Johann N. Schneider-Ammann'.

Johann N. Schneider-Ammann,
Président

1 Principaux thèmes et décisions liées à la politique des hautes écoles

1.1 Numérisation

La numérisation, sujet prioritaire que le Président de la CSHE a lancé en 2016, a également été au coeur des discussions en 2017. En février, un échange d'expériences a débuté sous la forme d'un tour de table, qui a permis aux membres du Conseil des hautes écoles de s'informer mutuellement sur les stratégies et les mesures adoptées dans leurs cantons respectifs pour faire face aux défis de la numérisation. Ce tour de table s'est poursuivi en novembre devant la Conférence plénière. Il a révélé que les cantons sont conscients des défis que pose la numérisation et qu'ils ont choisi différentes mesures pour les relever. Lors de la séance de mai du Conseil des hautes écoles, Madame Christina Kehl, cofondatrice et directrice de Swiss Finance Startups, s'est en outre exprimée sur le thème de la numérisation et, plus particulièrement, sur la question des rapports entre les start-up et les hautes écoles.



Dans le contexte de la numérisation, les superordinateurs sont indispensables pour le calcul, la modélisation et la simulation de systèmes complexes tout comme pour le traitement d'un volume de données toujours plus grand. Rattaché à l'EPFZ, le Swiss National Supercomputing Centre (Centre suisse de calcul scientifique, CSCS), à Lugano-Cornaredo, est le centre national de calcul de la Suisse et sert de plateforme technologique aux hautes écoles pour effectuer des recherches dans le domaine du calcul à haute performance.

1.1.1 Stratégie nationale Open Access

Ces dernières années, le développement des technologies de l'information a révolutionné l'échange de connaissances. Les nombreuses initiatives lancées dans le domaine du libre accès visent à ouvrir la science et la recherche, de manière à permettre le développement d'une culture de l'interaction mondiale entre les chercheurs et une diffusion rapide des résultats de la recherche, mais aussi un accès gratuit aux publications scientifiques.

Durant la période de financement 2013–2016, le libre accès faisait déjà partie des objectifs du programme de la CSHE «Information scientifique: accès, traitement et sauvegarde» (P-2) et il constitue toujours l'un des objectifs du projet de suivi P-5 (période de financement 2017–2020; cf. annexe).

Dans le contexte des évolutions au niveau international et dans le but de coordonner les différentes activités de libre accès en Suisse, le SEFRI avait chargé swissuniversities, fin 2015, de développer une stratégie nationale sur le libre accès en collaboration avec le Fonds national suisse (FNS).

En février, le Conseil des hautes écoles a pris acte de la stratégie nationale sur le libre accès élaborée par swissuniversities et le FNS. Selon la vision de cette stratégie, toutes les publications scientifiques qui résultent de la recherche financée avec de l'argent public devront être en libre accès sur internet d'ici 2024.

Pour atteindre cet objectif, les hautes écoles suisses et le FNS se sont accordés sur différents champs d'action. Il s'agit désormais, dans une deuxième étape, de concrétiser ces champs d'action dans un plan d'action. L'élaboration de ce plan d'action est soutenue financièrement dans le cadre du programme P-5 «Information scientifique 2017–2020». Le Conseil des hautes écoles prendra une décision à ce sujet en 2018.

1.1.2 Compétences numériques

Le Conseil fédéral a approuvé, en janvier 2017, le rapport sur les principales conditions-cadre pour l'économie numérique. S'inscrivant dans la stratégie «Suisse numérique» de la Confédération, le rapport dresse un état des lieux systématique des défis liés à la numérisation dans des thématiques importantes de la politique économique. Il fait également le point de la situation dans le domaine de la formation et dans celui de la recherche et développement et de l'innovation et reconnaît à ces deux domaines un rôle clé dans la maîtrise du changement induit par la numérisation de l'économie et de la société.

En s'appuyant sur l'analyse esquissée dans le rapport, le Conseil fédéral a chargé le DEFR/SEFRI d'étudier de manière plus approfondie les défis que le tournant numérique représente pour la formation et la recherche en Suisse. En mai, le Conseil des hautes écoles a pris note des champs d'action pour le domaine des hautes écoles prévus dans le rapport d'examen du DEFR/SEFRI en cours d'élaboration, et il les a approuvés. Il a souligné l'importance du rôle des hautes écoles dans la maîtrise des défis posés par la transformation numérique. Les champs d'action dans le domaine des hautes écoles portent sur le renforcement des compétences numériques (digital skills), la recherche relative aux effets de la numérisation sur la société et l'économie, le renforcement des compétences dans la recherche fondamentale et l'accélération du transfert de savoir et de l'encouragement de l'innovation. Le Conseil des hautes écoles a en outre invité swissuniversities à lui soumettre, pour sa séance de novembre, des propositions de mesures à court terme en vue de renforcer les compétences numériques; ces mesures devront pouvoir être lancées en 2019 et 2020 dans le cadre des contributions liées à des projets, dotées à cet effet de moyens supplémentaires. Le Conseil des hautes écoles a également décidé d'inscrire la numérisation parmi les thèmes du mandat d'élaboration de la planification stratégique 2021–2024 qui sera octroyé à swissuniversities.

Le 5 juillet 2017, le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Défis de la numérisation pour la formation et la recherche en Suisse», qui identifie les champs d'action et les mesures nécessaires en la matière. Un besoin financier supplémentaire attesté de 10 millions de francs est prévu pour les mesures de renforcement des compétences numériques pendant les années 2019 et 2020, dans le cadre des contributions liées à des projets allouées selon la LEHE. Le Conseil fédéral prendra une décision à ce sujet lors du processus budgétaire 2019.

En novembre, le Conseil des hautes écoles a approuvé l'esquisse de projet déposée par swissuniversities pour la promotion des compétences numériques dans le cadre des contributions liées à des projets, sous réserve d'un relèvement de la dotation fédérale prévue à cet effet. Cette esquisse revêt la forme d'un programme d'impulsion qui agit à grande échelle et permet des avancées dans toutes les hautes écoles. Le Conseil des hautes écoles a invité swissuniversities à lui soumettre pour approbation une proposition de projet détaillée lors de la séance de mai 2018.

1.1.3 Programme «Information scientifique»: évaluation finale

L'ancien droit relatif aux contributions liées à des projets (repris dans l'ordonnance relative à la LEHE, O-LEHE) prévoyait qu'au terme d'un projet ou d'une période de financement, les effets des contributions fédérales allouées devaient être soumis à une évaluation finale. Pour la période FRI 2013–2016, le Conseil des hautes écoles avait décidé d'évaluer l'instrument «contributions liées à des projets» sur la base d'un programme très important pour l'ensemble de l'espace des hautes écoles, le programme CUS P-2 «Information scientifique: accès, traitement et sauvegarde». Ce programme avait reçu une contribution fédérale d'environ 35 millions de francs pendant les années 2013 à 2016. Il visait à mettre en place, dans le domaine des informations scientifiques numériques, un réseau de services pour les hautes écoles, offrant un accès aisé et sécurisé aux publications et aux données électroniques et, par la même occasion, des instruments pour leur traitement et leur sauvegarde.

Le rapport d'évaluation (établi conjointement par les bureaux de conseil *Interface Politikstudien* et *evaluada*; publié sur le site internet www.shk.ch) indique une évolution positive du programme et formule des recommandations pour le programme de suivi P-5 «Information scientifique» de la période FRI 2017–2020. Il s'agit plus particulièrement de clarifier la structure du programme (1), d'entretenir la culture de la collaboration (2), d'améliorer la communication (3), de poursuivre le développement des résultats obtenus dans la stratégie du programme P-5 (4) et de garantir la durabilité du programme (5). Le Conseil des hautes écoles attend de swissuniversities qu'elle lui livre une prise de position sur le suivi de ces recommandations dans le projet P-5 en février 2018.

1.2 Financement des hautes écoles

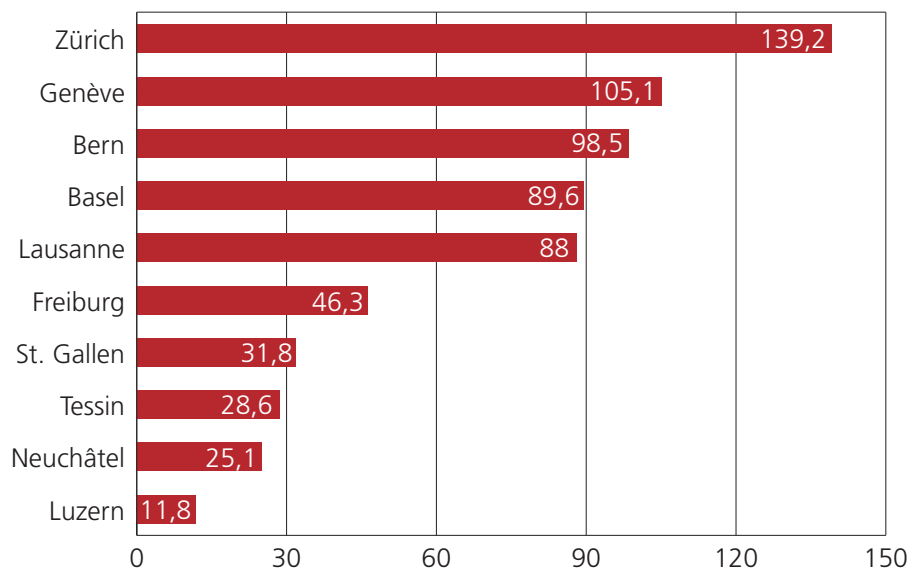
Les dispositions de droit fédéral sur le financement des hautes écoles sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Ainsi, durant l'année sous revue, les contributions de base, les contributions d'investissements et participations aux frais locatifs et les contributions liées à des projets ont été allouées pour la première fois conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

1.2.1 Contributions de base

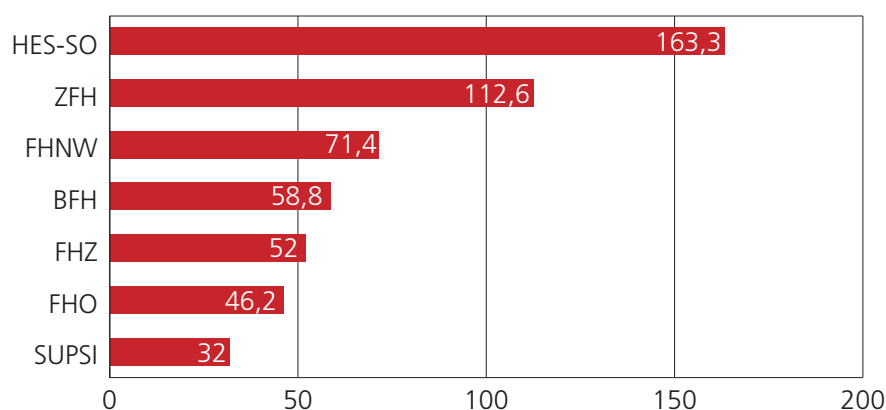
Contributions de base selon la LEHE

La LEHE a introduit de nouveaux modèles de répartition des contributions de base. Ces modèles sont précisés et mis en œuvre dans l'O-LEHE, en fonction des spécificités du type de haute école. Les groupes de domaines d'études, leur pondération respective ainsi que la durée maximale des études avaient déjà été définis par la Conférence plénière au milieu de l'année 2016 (cf. rapport annuel 2016).

Le montant de 664 millions de francs alloué aux universités en 2017 à titre de contributions de base a dès lors été réparti de la manière suivante:



Le montant de 563,3 millions de francs octroyé aux hautes écoles spécialisées a quant à lui été réparti comme suit:



1.2.2 Contributions d'investissements et participations aux frais locatifs 2017

Selon l'art. 31 O-LEHE, le SEFRI soumet à l'avis du Conseil des hautes écoles:

- les projets de construction d'un montant total égal ou supérieur à 10 millions de francs, au moment de l'avant-projet; ces projets sont soumis à l'avis du Bureau des constructions des hautes écoles;
- les projets qui peuvent soulever des problèmes de coordination à l'échelle nationale ou régionale.

Au cours de l'année sous revue, le Bureau des constructions universitaires (BCHE) a préparé neuf recommandations, dont six pour des constructions universitaires, deux pour des constructions de hautes écoles spécialisées (HES) et une pour une construction prévue conjointement pour une HES et un institut universitaire. Quatre recommandations s'appuyaient encore sur l'ancienne ordonnance, alors que les cinq autres étaient soumises à l'O-LEHE. Toutes ces recommandations ont été suivies par le Conseil des hautes écoles

et transmises au DEFR. Celui-ci a approuvé les contributions demandées, qui se montaient à quelque 140 millions de francs et concernaient les dossiers suivants:

- Université de la Suisse italienne: nouvelle construction pour l'Istituto di ricerca in biomedicina
- Université de la Suisse italienne: Accademia di architettura; Teatro dell'architettura, trasformazione biblioteca e nuovi spazi per la didattica, Mendrisio
- Université de Bâle: nouvelle construction pour le Département des sports, des activités physiques et de la santé (DSBG)
- Haute école spécialisée bernoise: nouveau campus de Bienne pour les départements Technique et informatique et Architecture, bois et génie civil
- Université de Fribourg: agrandissement et restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire
- Université de Genève: transformation et rénovation du bâtiment central d'Uni-Bastions
- Université de Genève: transformation et rénovation du bâtiment Aile Jura d'Uni-Bastions
- Formation universitaire à distance, Suisse, haute école spécialisée à distance de Suisse: nouveau campus de Brigue
- Haute école spécialisée de Suisse occidentale: nouveau campus de l'Ecole Hôtelière de Lausanne

1.2.3 Contributions liées à des projets 2017–2020

Approuvés par le Conseil des hautes écoles en 2016, les projets et les programmes de la période FRI 2017–2020 ont démarré leurs activités au cours de l'année sous revue. Ils ont reçu une contribution globale de 34 millions de francs, dont 8,7 millions ont été alloués au programme spécial «Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine» (cf. ch. 1.3.2).

1.2.4 Rapport périodique sur le Masterplan

Le Masterplan Hautes écoles spécialisées, qui est l'instrument de la Confédération, des cantons et des hautes écoles spécialisées servant à la planification financière, a été élaboré sous la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées et appliqué pour la première fois lors de la période FRI 2004–2008. Comme la LEHE prévoit désormais une planification financière commune pour les universités et les HES, le Masterplan HES a cessé d'être applicable à la fin de la période 2013–2016. Le Conseil des hautes écoles a pris acte du rapport final sur la mise en œuvre des mesures qui avaient été prévues pour cette période. Les principales conclusions de ce rapport sont les suivantes:

- Dans l'ensemble, l'évolution du nombre d'étudiants des filières bachelor et master a correspondu à ce qui était prévu dans la planification.
- Globalement, les coûts d'exploitation effectifs ont évolué conformément à la planification. Celle-ci n'avait toutefois pas prévu la forte croissance de la recherche appliquée et développement (+16 %), dont la part dans le total des coûts d'exploitation a continué de progresser et a atteint 25 % en 2016; les prévisions ont dès lors été dépassées de 20 %.
- La répartition des coûts globaux entre les bailleurs de fonds (cantons, Confédération, tiers) a été conforme à la planification. S'élevant à 29,5 %, la participation de la Confédération a été, durant toute la période, à peine inférieure à l'objectif de 30 % fixé conformément à la LHES.
- Les coûts moyens par étudiant des filières bachelor et master ont légèrement diminué entre 2013 et 2016 (-3,3 %).
- Les montants investis dans des projets de construction ont été particulièrement élevés, notamment en raison du nombre croissant d'étudiants et de la concentration de sites.

- Le passage du système des coûts standard conformément à la LHES au nouveau modèle de financement prévu par la LEHE (coûts de référence) a pu être assuré.

Ce rapport sur la mise en œuvre des mesures met un terme à l'établissement du Masterplan selon la LHES.

1.3 Médecine

1.3.1 Orientation future de la procédure d'admission aux études de médecine

Orientation future du test d'aptitudes pour les études de médecine

Ces dernières années, le test d'aptitudes pour les études de médecine (AMS) a été remis en cause à plusieurs reprises. C'est pourquoi, après avoir approuvé la nouvelle gouvernance de la procédure d'admission en 2016, le Conseil des hautes écoles a chargé le Conseil suisse de la science et de l'innovation (CSSI) d'apprécier le bien-fondé du test AMS actuel, en tenant compte des débats existants en matière de politique de formation supérieure et de politique de santé. Le rapport du CSSI a été soumis au Conseil des hautes écoles durant l'année sous revue. Il est parvenu à la conclusion que l'AMS actuel permet de tester avec succès la capacité à étudier la médecine humaine. D'autres méthodes (tests de jugement situationnel et «multiple mini-interviews») ont été écartées en raison de leur manque de précision et de leurs coûts élevés.

Pour élargir les bases de décision et contribuer à mieux faire accepter la décision à venir, les organisations et services concernés ont été invités à prendre position sur le rapport du CSSI. Après s'être penché sur le rapport et les résultats de la consultation, le comité permanent pour la médecine universitaire a estimé qu'il n'y avait aucun motif de rejeter le principe d'un test cognitif.

Dans la foulée, le Conseil des hautes écoles a décidé que l'élaboration et la mise en place de la procédure d'admission aux études de médecine seraient maintenues sous leur forme actuelle après 2019. Parallèlement, il a invité swissuniversities, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Faculté de médecine vétérinaire (Vetsuisse) à examiner la mise en œuvre de certaines recommandations découlant du rapport du CSSI et soutenues par le comité permanent pour la médecine universitaire. La préparation des gymnasiens au test AMS, l'égalité d'accès à une préparation adéquate à ce test et différentes questions sur la gouvernance de la procédure d'admission sont autant de thèmes qui ont été traités à cette occasion. En novembre, le Conseil des hautes écoles a constaté, sur la base des réponses obtenues, que les recommandations de la CSHE ont été dûment prises en compte.

Centre pour le développement de tests et le diagnostic de l'Université de Fribourg

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la procédure d'admission, la collaboration avec le Centre pour le développement de tests et le diagnostic de l'Université de Fribourg (CTD) en vue de la mise en œuvre du test AMS reposera sur une nouvelle base contractuelle à partir de 2019. Au vu des recommandations formulées dans le rapport du CSSI, le SEFRI procédera en outre à une évaluation du CTD (prévue pour 2018) avant de passer le nouveau contrat. Cette évaluation permettra en particulier d'optimiser la formulation de la nouvelle base contractuelle.

1.3.2 Numerus clausus et capacités d'accueil en médecine

Numerus clausus 2017/2018

Depuis de nombreuses années, les études de médecine (médecine humaine, dentaire et vétérinaire, chiropraxie) aux Universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich sont soumises à un numerus clausus. Depuis l'année universitaire 2017/2018, ce numerus clausus est également applicable aux filières d'études débutant à l'EPFZ,

à l'Università della Svizzera italiana (USI) et aux coopérations de l'Université de Zurich avec les Universités de Lucerne et Saint-Gall. Comme le nombre d'inscriptions enregistrées durant l'année sous revue (6384, contre 6407 l'année précédente) dépassait largement les capacités d'accueil annoncées par les cantons et par le Conseil des EPF en 2016 (2374, contre 2224 l'année précédente), le Conseil des hautes écoles leur a à nouveau recommandé en février d'appliquer le *numerus clausus* en recourant au test AMS. Le test 2017 s'est déroulé le 7 juillet, sur neuf sites différents, dans 34 locaux et en trois langues (français, allemand et italien).

Capacités d'accueil 2018/2019

En novembre, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance des capacités d'accueil pour l'année académique 2018/2019. Le programme spécial «Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine» déploie à nouveau ses effets. L'USI propose pour la deuxième fois quinze places de master pour les titulaires d'un bachelor de l'Université de Bâle. Les 372 places en première année à l'Université de Zurich incluent à nouveau 40 étudiants du «track St-Gall» et 40 étudiants du «track Lucerne», qui vont poursuivre leurs études dans le programme de master commun avec l'Université de St-Gall ou l'Université de Lucerne. Conformément au programme spécial, les Universités de Berne (+100 places), Bâle (+10 places) et Lausanne (+40 places) ont annoncé leurs capacités d'accueil supplémentaires. De plus, l'EPFZ propose (comme pour l'année académique 2017/2018) 100 nouvelles places de bachelor avec la possibilité d'effectuer le master dans une autre haute école suisse. Enfin, le canton de Genève offre deux places supplémentaires en première année de master en médecine dentaire.

1.3.3 Projet «Relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine»

Le projet EKOH «Relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine» a été lancé en 2014 par la Conférence universitaire suisse (CUS) et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Sa deuxième phase s'est achevée fin 2016 par un rapport sur l'état d'avancement du projet. Le responsable du projet a par ailleurs présenté sa démission au même moment. Eu égard à l'état d'avancement du projet, les acteurs concernés ont néanmoins décidé de poursuivre les travaux. Lors de sa séance de mai, le Conseil des hautes écoles a approuvé la poursuite du projet et confirmé, sur recommandation du comité de pilotage, l'attribution de la direction du projet au bureau de conseil *Res Publica Consulting* SA. Celui-ci a concentré ses travaux sur le relevé des coûts 2016, sur le calcul des indicateurs de coûts définis par l'Office fédéral de la statistique (OFS) et donc aussi sur la coopération avec l'OFS. A travers une collaboration avec les cinq universités comptant une faculté de médecine, l'objectif de la direction de projet était de parvenir à une vision des données fournies qui soit acceptée de tous, d'indiquer les sources éventuelles d'incohérence et de formuler des propositions d'amélioration de la qualité des données. Le rapport final relatif aux données 2016 sera disponible mi-2018 et, sur cette base, le Conseil des hautes écoles décidera de la suite des travaux et du relevé des coûts 2017.

1.4 Planification de la période FRI 2021–2024

La LEHE prévoit la mise en place d'instruments de planification et de financement communs pour les Hautes écoles universitaires (HEU) et HES. Premier instrument: swissuniversities élabore, sur mandat du Conseil des hautes écoles, une planification stratégique, à savoir une coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale. Second instrument: la notion de coûts de référence a été introduite en tant qu'élément central du financement de base des hautes écoles cantonales.

Planification stratégique et coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale

Conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, le Conseil des hautes écoles a chargé swissuniversities de lui soumettre, avant fin 2018, une proposition de coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale et de répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux pour la période FRI 2021–2024.

Si swissuniversities peut en principe fixer elle-même ses priorités et ses objectifs stratégiques 2021–2024 pour l'ensemble du domaine des hautes écoles, elle doit néanmoins tenir compte de quelques axes prioritaires définis par le Conseil des hautes écoles. Afin de consolider certains axes prioritaires déjà déterminés pour la période FRI 2017–2020, les mesures visant à améliorer les possibilités de carrière pour la relève scientifique ainsi que celles mises en place pour renforcer la relève dans le domaine de la médecine et dans d'autres domaines confrontés à une pénurie de personnel qualifié (MINT, santé), notamment, seront poursuivies. Le Conseil des hautes écoles y a ajouté les nouveaux axes prioritaires suivants: la numérisation, le libre accès et l'accès à l'information scientifique, le renforcement des profils et le remaniement des portefeuilles ainsi que la réduction du taux d'abandon des études.

Le Conseil des hautes écoles a en outre invité swissuniversities à lui présenter pour la fin 2018, dans le cadre de sa planification stratégique, une proposition de projets de coopération ainsi qu'une proposition de définition des domaines particulièrement onéreux et de répartition des tâches dans ces domaines. Le Conseil des hautes écoles a également souhaité recevoir, dans le même délai, des indications sur la nécessité d'allouer des contributions fédérales à des infrastructures communes qui assument des tâches d'importance nationale. Enfin, il a demandé un inventaire des investissements immobiliers prévus qui sont supérieurs à cinq millions de francs ainsi que des surfaces louées par les universités, les institutions universitaires et les HES pour un loyer annuel supérieur à 300 000 francs.

Coûts de référence

Les coûts de référence sont les dépenses par étudiant nécessaires à un enseignement de qualité. Leur fixation relève d'un processus de la CSHE qui repose sur différents paramètres et sur des décisions financières prises par la Conférence plénière et par le Conseil des hautes écoles dans le cadre de la politique des hautes écoles. Ce processus sera défini dans un règlement dont un premier projet a été soumis à la Conférence plénière en novembre.

Parallèlement, la Conférence plénière a fixé le cadre financier nécessaire à swissuniversities et à ses travaux de planification stratégique. Les prévisions concernant les effectifs d'étudiants s'appuient sur les derniers scénarios de référence établis par l'OFS; les prévisions en matière de renchérissement reposent sur les valeurs de référence économiques les plus récentes telles qu'elles sont établies par le groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles.

2 Autres thèmes et dossiers liés à la politique des hautes écoles

2.1 Concrétisation des prérequis pour l'admission aux hautes écoles

La LEHE donne au Conseil des hautes écoles quelques compétences ponctuelles lui permettant d'édicter des directives et de préciser les conditions applicables au domaine de l'admission aux hautes écoles. Sur mandat du Conseil des hautes écoles, swissuniversities lui a soumis des propositions de discussion en la matière. Dans ses considérations, swissuniversities relève que les hautes écoles apportent leur soutien à la perméabilité du système suisse de formation. Pour continuer à en garantir la qualité, il faut que les exigences existantes soient maintenues dans tous les cas. A cet égard, les règlements en vigueur ainsi que la pratique actuelle en matière d'admission contribuent à la qualité des formations et au renforcement du profil des filières concernées et de la typologie des hautes écoles. Dans l'optique de cette mission, swissuniversities souligne que la procédure et la décision d'admission relèvent fondamentalement de la compétence de la haute école concernée ou de la collectivité qui en est responsable. Les étudiants porteurs d'un diplôme étranger sont admis selon les principes énoncés dans la Convention de Lisbonne.

En ce qui concerne notamment l'admission fondée sur l'équivalence des études antérieures, swissuniversities renvoie aux diverses nouvelles voies d'admission déjà en place, ainsi qu'à celles, traditionnelles, qui ont fait leurs preuves. En conclusion, swissuniversities estime que les réglementations existantes pour les HEU, HES et HEP sont suffisantes et n'appellent aucune intervention de la part du Conseil des hautes écoles.

Se fondant sur les explications de swissuniversities, le Conseil des hautes écoles est parvenu à la conclusion qu'il n'est actuellement pas nécessaire d'édicter des directives ou des prescriptions complémentaires dans le domaine de l'admission aux hautes écoles. Il a cependant invité la Conférence spécialisée à étudier la transposition des actuelles règles d'admission aux HES (droit transitoire, art. 73 LEHE) en une ordonnance de la CSHE et à lui soumettre un projet de discussion pour la séance de novembre 2018. Le Conseil des hautes écoles a en outre pris acte d'une communication du comité de la CDIP l'informant que les règlements relatifs à la reconnaissance des diplômes d'enseignement sont en cours de révision totale et qu'il sera invité à donner son avis dans le cadre de la procédure d'audition prévue. Il a accepté la proposition d'assurer la coordination entre la CSHE et la CDIP dans le domaine des règlements d'admission aux formations d'enseignement moyennant un renvoi de la CSHE aux règlements cités de la CDIP. Il décidera de ce renvoi sur présentation des règlements issus de la révision totale. Dans ce but, il a invité la CDIP à l'informer des règlements adoptés à l'issue de la révision totale.

2.2 Abandon des études dans les hautes écoles universitaires

En 2015, le DEFR et la CDIP ont expressément inclus dans leurs objectifs politiques concernant l'espace suisse de la formation la définition de mesures «contribuant à réduire le taux d'abandon des études dans les hautes écoles universitaires». Ils s'étaient alors référés au «rapport 2014 sur l'éducation» publié par le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), qui faisait état d'un taux élevé d'abandon des études ou de changement d'orientation.

Le Conseil des hautes écoles a pris connaissance de l'état d'avancement de l'analyse du CSRE. Il a souligné le fait que, de son point de vue, l'abandon des études et le changement d'orientation sont problématiques uniquement s'ils ne conduisent pas à l'obtention d'un diplôme. Il a également relevé que la prise de mesures relève de la compétence des hautes écoles qui sont autonomes, estimant néanmoins qu'il serait judicieux qu'il soit informé de la situation dans les différentes hautes écoles. C'est pourquoi il a invité swissuniversities à dis-

cuter de ce thème au vu des analyses actuelles et à examiner les recommandations qui relèvent du domaine de compétence des hautes écoles universitaires et peuvent contribuer à réduire le taux d'abandon et de changement d'orientation. Il attend que swissuniversities l'informe sur l'état des discussions et la situation dans les différentes universités lors de sa séance du printemps 2018. Il a par ailleurs chargé swissuniversities d'inscrire le thème de la réduction du taux d'abandon des études dans sa planification stratégique 2021–2024.

2.3 Mesures liées à l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié

Dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, le DEFR avait décidé en 2014, sous l'ancienne loi fédérale sur les HES, de donner aux HES la compétence de proposer aux titulaires d'une maturité gymnasiale d'accéder directement, dans le domaine MINT, à des filières d'études bachelor de quatre ans (PiBS) intégrant une partie pratique importante (40 %). Comme la LEHE prévoit que les titulaires d'une maturité gymnasiale doivent en principe posséder une expérience du monde du travail d'au moins un an avant d'être admis aux études HES, la possibilité de proposer le PiBS a été définie en tant qu'expérience pilote au niveau des ordonnances, limitée à trois ans et conditionnée à une obligation d'évaluation en 2019. Durant l'année sous revue, le PiBS a été proposé dans quatre HES (SUPSI, ZFH, FHNW, FHO) et 115 étudiants se sont inscrits dans ces filières. A l'initiative de la SUPSI/HESD, de plusieurs partenaires de terrain, et en accord avec la Chambre HES de swissuniversities, le SEFRI a décidé de réaliser une première analyse du PiBS en 2017 déjà. Il s'agissait d'obtenir ainsi des indications qui permettent d'établir si les offres d'études respectent les conditions du PiBS et si elles sont conformes à ses objectifs (augmentation du nombre de diplômés dans les filières MINT, renforcement de l'orientation vers la pratique pour les titulaires d'une maturité gymnasiale, accroissement de la part des femmes dans le domaine MINT). Le rapport sur cette première analyse est arrivé à la conclusion que tous les PiBS en cours respectaient les prescriptions légales en la matière. Les effets du PiBS n'ont cependant pas encore pu être évalués de manière fiable en raison du peu de données disponibles. De plus, aucun effet d'éviction sur le nombre d'apprentis formés n'a été constaté. Dans ce contexte, le Conseil des hautes écoles a approuvé la prolongation de la phase pilote PiBS jusqu'à l'évaluation prévue en 2019, soit pour les rentrées 2018 et 2019.

Se fondant sur la demande de la Chambre des hautes écoles spécialisées de swissuniversities, le Conseil des hautes écoles a également prolongé de quatre ans (2018, 2019, 2020 et 2021) la possibilité donnée aux HES d'admettre dans les filières MINT, sur la base d'un examen et sans qu'ils aient besoin d'une maturité professionnelle, les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) âgés de 25 ans au moins et disposant en outre d'une expérience professionnelle de trois ans au minimum.

2.4 Renouvellement de l'accréditation institutionnelle

Le Conseil des hautes écoles a chargé le Conseil suisse d'accréditation (CSA) de lui soumettre avant fin 2019 une proposition d'introduction d'une procédure simplifiée pour le renouvellement de l'accréditation. De plus, il a décidé d'adapter l'ordonnance d'accréditation de manière à ce que la procédure fixée dans celle-ci concerne uniquement l'accréditation initiale. Ainsi, l'ordonnance indique expressément que la procédure visée ne règle que l'accréditation initiale. Le renouvellement de l'accréditation nécessitera dès lors une nouvelle réglementation. Le Conseil des hautes écoles se prononcera avant fin 2020 sur la proposition de nouvelle réglementation proposée par le CSA.

2.5 Encouragement de la formation musicale

Le message culture 2016-2020 approuvé par le Parlement en 2015 relève à propos de la formation musicale que les étudiants suisses ne représentent que 50 % du total des étudiants des hautes écoles de musique. Le SEFRI, l'Office fédéral de la culture (OFC) et la CDIP ont été chargés d'examiner la situation de plus près, afin d'améliorer les chances d'admission des jeunes musiciens suisses. Au moyen d'un sondage réalisé auprès des cantons, le SEFRI a établi, en collaboration avec la CDIP, une vue d'ensemble des mesures prises ou envisagées par les cantons pour l'encouragement des talents en amont des études de musique.

Il en ressort que les efforts consentis par les cantons en faveur du développement et de l'encouragement des compétences musicales et des talents sont considérables, à tous les degrés du système de formation et dans le domaine parascolaire. En général, les cantons responsables d'une haute école de musique affichent, pour les candidats avec certificat d'accès suisse, un taux de réussite aux concours d'admission très élevé, voire même supérieur à celui des candidats avec certificat d'accès étranger. En février, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du rapport en la matière et en particulier du fait que les cantons prennent ou ont prévu de nombreuses mesures pour encourager les talents en amont des études de musique. Le Conseil des hautes écoles soutient l'objectif général d'augmenter à moyen et à long terme le nombre d'étudiants qualifiés avec certificat d'accès suisse dans les hautes écoles de musique. Pour cela, il faut continuer d'observer l'impact des mesures mentionnées, ainsi que l'évolution de l'admission aux études. Aussi le Conseil des hautes écoles a-t-il sollicité swissuniversities à rendre compte tous les quatre ans de l'impact de ces mesures, ainsi que du nombre d'étudiants munis d'un certificat d'accès suisse admis aux filières bachelor et master des hautes écoles de musique. Le premier compte rendu est attendu mi-2019.

2.6 En bref

«Bonnes pratiques Expérience du monde du travail»

Les titulaires d'une maturité gymnasiale qui souhaitent suivre un cursus bachelor dans une haute école spécialisée (domaines de la technique et de l'économie) sans avoir à passer un examen doivent justifier d'une expérience du monde du travail d'un an. Le Conseil des hautes écoles a pris acte du projet «Bonnes pratiques Expérience du monde du travail» mené par swissuniversities en collaboration avec les associations professionnelles et les organisations du monde du travail, les remerciant pour le travail accompli. Une plateforme accessible à l'adresse www.experiencetravail.ch donne des informations importantes à ce sujet. On y trouve notamment les catalogues de compétences ainsi que les documents à l'intention des stagiaires et des entreprises de stage. Les «Bonnes pratiques Expérience du monde du travail» de swissuniversities ont ainsi permis de remplir un mandat découlant de l'ordonnance du DEFR concernant l'admission aux études dans les HES.

Etat des procédures d'accréditation

Le CSA informe régulièrement le Conseil des hautes écoles sur l'état des procédures d'accréditation. En 2017, cinq hautes écoles ont obtenu l'accréditation d'institution (Hochschule für Wirtschaft de Zurich, Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik, Haute école pédagogique de Berne, Haute école spécialisée bernoise, Haute école pédagogique de Lucerne). Outre les accréditations obligatoires de programmes dans le domaine de la médecine et de la psychologie, aucune demande n'a été déposée pour l'accréditation facultative de programmes.

Procédure de reconnaissance du droit aux contributions

A la demande des cantons, le SEFRI a préparé un bref descriptif concernant les compétences et le déroulement de la procédure de reconnaissance du droit des hautes écoles à recevoir des contributions. Cette présentation vise à aider les hautes écoles et les autres institutions du domaine des hautes écoles à préparer leurs demandes de reconnaissance du droit aux contributions selon la LEHE.

Reconnaissance mutuelle des crédits ECTS

A l'occasion de l'examen d'une motion «Initiative cantonale pour la reconnaissance mutuelle des crédits ECTS entre les hautes écoles suisses» lancée dans le canton de Bâle-Campagne, le Conseil d'Etat de ce canton a été chargé de soumettre la demande formulée dans l'initiative au Conseil des hautes écoles et à la CDIP dans le courant de l'année 2017. Puis, à la demande du Conseil des hautes écoles, swissuniversities a analysé la situation et fourni des informations sur cette problématique. L'analyse de swissuniversities montre que la mobilité à l'intérieur de la Suisse est bien réglementée et que les conditions-cadre des séjours de mobilité sont prédéfinies par le biais de l'instrument du «learning agreement». Le niveau plutôt bas des chiffres relatifs à la mobilité, notamment de ceux qui ont trait à la mobilité horizontale à l'intérieur du pays, n'est pas dû au fait que les universités d'origine ne reconnaissent pas toutes les prestations fournies hors de leurs murs. Le Conseil des hautes écoles a pris note de ces informations et partagé l'avis de swissuniversities qui estime que des conditions-cadre plus étendues ne sont pour le moment pas nécessaires pour améliorer la mobilité nationale. Il a souligné en particulier la constatation faite par swissuniversities, à savoir que les prestations fournies à l'extérieur d'une université doivent toujours être appréciées en fonction du curriculum de l'université concernée.

Statut d'hôte ad hoc accordé à la Principauté du Liechtenstein

Dans le cadre des contacts bilatéraux entre le SEFRI et la Principauté du Liechtenstein, les représentants de la Principauté ont exprimé le souhait de pouvoir participer aux séances de la CSHE. La Conférence plénière a accédé à cette demande en accordant à la Principauté du Liechtenstein le droit de participer avec le statut d'hôte ad hoc aux séances de la Conférence plénière et aux séances de la Conférence spécialisée «élargie» lorsque des thèmes pouvant concerner directement la Principauté sont traités. La Présidence de la CSHE pour la Conférence plénière et le Secrétariat de la CSHE pour la Conférence spécialisée décident, pour chaque séance de la Conférence plénière ou de la Conférence spécialisée «élargie», de la participation ad hoc de la Principauté. La Principauté du Liechtenstein a été invitée pour la première fois aux séances en novembre (les questions de financement des hautes écoles étaient à l'ordre du jour).

Coopération avec le comité permanent du monde du travail

Lors de sa dernière séance de l'année, le comité permanent du monde du travail a émis le vœu de pouvoir participer plus tôt aux discussions portant sur des thèmes qui le concernent particulièrement. Pour répondre à ce souhait, différentes mesures ont été discutées et convenues à la suite d'une séance avec le SEFRI.

Séance «extra muros» de la Conférence spécialisée

A l'invitation du chef du Service valaisan des hautes écoles, la Conférence spécialisée a tenu sa séance de juin «extra muros», plus précisément à Loèche-les-Bains. Ce fut pour elle l'occasion d'obtenir des informations de première main sur les stratégies et les activités du canton du Valais dans le domaine des hautes écoles et de discuter également de thèmes fondamentaux pour la CSHE.

2.7 Affaires statutaires

Programmes de travail 2018

La Conférence plénière et le Conseil des hautes écoles ont tous deux approuvé leur programme de travail 2018 en novembre. En même temps, le Conseil des hautes écoles a pris acte du programme de travail du comité permanent pour la médecine universitaire.

Alors qu'à la Conférence plénière, la priorité portera en 2018 sur l'adoption du règlement relatif aux coûts de référence édicté dans le cadre des nouvelles dispositions sur le financement des hautes écoles, le Conseil des hautes écoles mettra quant à lui l'accent sur la stratégie Open Access et la proposition de projet «Compétences numériques» de swissuniversities. Le projet EKOH, la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses, la formation continue et les conditions d'admission dans les HES sont autant de thèmes qui figurent également dans son programme 2018.

Enfin, le comité permanent pour la médecine universitaire se penchera notamment sur l'état de la mise en œuvre du programme spécial «Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine» et l'évolution du projet EKOH.

Budgets – comptes – rapports annuels

En novembre, la Conférence plénière a approuvé le budget 2019 de la CSHE. En février, le Conseil des hautes écoles a pour sa part adopté le budget 2018 de swissuniversities, du CSA et de l'Agence suisse d'accréditation (AAQ). Le budget de swissuniversities ne révèle pas de changement notable par rapport à l'année précédente. En revanche, la contribution financière demandée dans le budget du CSA diminue de 3,5 % par rapport à 2017, principalement en raison du fait que les frais de secrétariat de l'Agence ne sont plus assujettis à la TVA. Quant à la contribution financière prévue pour l'AAQ, elle est sensiblement plus élevée que l'année dernière (+15,2 %) en raison du recul des accréditations de programmes, de la diminution des mandats de tiers et des émoluments fixes perçus à ces fins.

En novembre, le Conseil des hautes écoles a approuvé le budget 2018 présenté par swissuniversities pour la procédure d'admission aux études de médecine. A partir de 2018, les coûts de la procédure d'inscription seront assumés à parts égales par la Confédération et les cantons, alors que les coûts de la procédure de sélection seront comme auparavant assumés par les cantons, après déduction des taxes d'inscription, au prorata du nombre de leurs étudiants qui auront participé au test.

En mai, le Conseil des hautes écoles a approuvé les comptes et les rapports annuels de swissuniversities, du CSA et de l'AAQ. Les fonds excédentaires ont été remboursés pour moitié à la Confédération et pour moitié aux cantons, conformément à leur obligation de financement. Le Conseil des hautes écoles a en outre autorisé l'AAQ à affecter un montant de 100 000 francs provenant de l'excédent à la réserve opérationnelle, afin qu'elle puisse faire face aux fluctuations de ses recettes découlant des procédures.

Par ailleurs, swissuniversities a présenté au Conseil des hautes écoles la clôture du financement transitoire en lien avec la fusion des anciennes conférences des recteurs CRUS, KFH et COHEP; la CUS avait en effet décidé en 2014 de participer au surcoût temporaire lié à cette fusion. Le solde du financement transitoire a été remboursé aux cantons universitaires et à la Confédération.

Enfin, la Conférence plénière a approuvé les comptes annuels et le rapport annuel 2016 de la CSHE.

3 Finances

3.1 Comptes annuels 2017

Dépenses CSHE	Budget 2017 (CHF)	Compte 2017 (CHF)
Projets	70 000	58 620,50
Séances CSHE	26 000	13 939,47
Bureau des constructions des hautes écoles	108 000	66 730,06
Comités	0	0
Groupes de travail	2 000	0
Conférence spécialisée	4 000	3 389,70
Dépenses pour prestations de tiers	5 000	7 275,10
Versements caisse de pension Publica	1 500	300,00
Autres charges d'exploitation	0	44,70
Total	216 500	150 299,53

3.2 Compte de résultat 2017

Dépenses	CHF	Recettes	CHF
Dépenses totales CSHE	150 299,53	Participation Confédération	108 250,00
		Participation cantons	108 251,00
Charges d'intérêts	60,00		
		Prélèvement sur provisions	58 223,24
Remboursement Confédération	62 182,30		
Remboursement cantons	62 182,41		
Total	274 724,24		274 724,24

3.3 Bilan au 31 décembre 2017

Actif	CHF	Passif	CHF
Postfinance CSHE	200 219,36	Dette envers la Confédération	62 182,30
Actifs transitoires	0	Dette envers les cantons	62 182,41
		Compte de régularisation passif	25 366,90
		Provisions pour projets en cours	50 487,75
Total actif	200 219,36	Total passif	200 219,36

3.4 Budget 2018

	Budget 2018 (en CHF)	Budget 2017 (en CHF)	Compte 2017
400 Projets, expertises	40 000	70 000	58 620,50
401 Séances CSHE	26 000	26 000	13 939,47
402 Bureau des constructions des hautes écoles	108 000	108 000	66 730,06
403 Comités*	0	0	0
404 Groupes de travail	2 000	2 000	0
409 Conférence spécialisée	4 000	4 000	3 389,70
44 Dépenses pour prestations de tiers	7 500	5 000	7 275,10
570 Versements caisse de pension Publi- ca	1 500	1 500	300,00
Total	189 000	216 500	150 254,83

* Le secrétariat de la CSHE assure le soutien administratif des comités. Les coûts qui y sont liés sont pris en charge par la Confédération en vertu de l'art. 25, al. 4, ROrg-CSHE.

4 Conférence suisse des hautes écoles

Les données suivantes sont arrêtées au 31 décembre 2017. Le site de la CSHE (www.cshe.ch) est régulièrement actualisé et rend compte des changements intervenant en la matière.

4.1 Membres de la Conférence suisse des hautes écoles

4.1.1 Présidence

Johann N. Schneider-Ammann, conseiller fédéral, président
Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat VD, vice-présidente (jusqu'en juillet)
Bernhard Pulver, conseiller d'Etat BE, vice-président
Cesla Amarelle, conseillère d'Etat VD, vice-présidente (depuis novembre)

Séances: 25.01., 26.04., 25.10.

4.1.2 Conférence plénière

Cesla Amarelle, conseillère d'Etat VD (depuis novembre)
Christian Amsler, conseiller d'Etat SH
Remo Ankli, conseiller d'Etat SO
Manuele Bertoli, conseiller d'Etat TI
Martial Courtet, ministre JU
Conradin Cramer, conseiller d'Etat BS
Christophe Darbellay, conseiller d'Etat VS (depuis mars)
Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat GE
Franz Enderli, conseiller d'Etat OW
Oskar Freysinger, conseiller d'Etat VS (jusqu'en mars)
Monica Gschwind, conseillère d'Etat BL
Alex Hürzeler, conseiller d'Etat AG
Roland Inauen, conseiller d'Etat AI
Martin Jäger, conseiller d'Etat GR
Beat Jörg, conseiller d'Etat UR
Monika Knill, conseillère d'Etat TG
Stefan Kölliker, conseiller d'Etat SG
Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat VD (jusqu'en juillet)
Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat NE
Benjamin Mühlemann, conseiller d'Etat GL
Bernhard Pulver, conseiller d'Etat BE
Stephan Schleiss, conseiller d'Etat ZG
Res Schmid, conseiller d'Etat NW
Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat FR
Michael Stähli, conseiller d'Etat SZ
Silvia Steiner, conseillère d'Etat ZH
Alfred Stricker, conseiller d'Etat AR
Reto Wyss, conseiller d'Etat LU

Hôte (selon l'ordre du jour, sur décision de la présidence)

Dominique Gantenbein, ministre FL (depuis novembre)

Séances: 16.06. (par voie de correspondance), 23.11.

4.1.3 Conseil des hautes écoles

Cesla Amarelle, conseillère d'Etat VD (depuis novembre)

Manuele Bertoli, conseiller d'Etat TI

Conradin Cramer, conseiller d'Etat BS

Christophe Darbellay, conseiller d'Etat VS (depuis mars)

Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat GE

Oskar Freysinger, conseiller d'Etat VS (jusqu'en mars)

Alex Hürzeler, conseiller d'Etat AG

Martin Jäger, conseiller d'Etat GR

Stefan Kölliker, conseiller d'Etat SG

Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat VD (jusqu'en juillet)

Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat NE

Bernhard Pulver, conseiller d'Etat BE

Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat FR

Michael Stähli, conseiller d'Etat SZ

Silvia Steiner, conseillère d'Etat ZH

Reto Wyss, conseiller d'Etat LU

Hôte permanent sans droit de vote

Monica Gschwind, conseillère d'Etat BL

Séances: 23.02., 19.05., 23.11.

4.1.4 Autres participants à la Conférence plénière et au Conseil des hautes écoles

Participants avec voix consultative (classement selon la LEHE):

Mauro Dell'Ambrogio, secrétaire d'Etat SEFRI

Hans Ambühl, secrétaire général de la CDIP (jusqu'en avril)

Susanne Hardmeier, secrétaire générale de la CDIP (depuis mai)

Michael O. Hengartner, président de swissuniversities

Crispino Bergamaschi, vice-président de swissuniversities

Fritz Schiesser, président du Conseil des EPF

Matthias Egger, président du Conseil de recherche du FNS

Walter Steinlin, président de la CTI

Gerd Folkers, président du CSSI

Gabriela Lüthi, représentante des étudiants

Ruth Lyck, représentante du corps intermédiaire (jusqu'en septembre)

Lena Hehemann, représentante du corps intermédiaire (depuis novembre)

Stephan Morgenthaler, représentant du corps professoral

Christine Davatz-Höchner, Union suisse des arts et métiers (usam), organisation des employeurs

Rudolf Minsch, economiesuisse, organisation des employeurs

Laura Perret Ducommun, Union syndicale suisse (USS), organisation des employés

Bruno Weber-Gobet, Travail.Suisse, organisation des employés

4.2 Autres intervenants de la Conférence suisse des hautes écoles

4.2.1 Comité permanent du monde du travail

(membres élus pour quatre ans: 2015–2018)

Rudolf Minsch, représentant d'économiesuisse, président

Christine Davatz-Höchner, représentante de l'Union suisse des arts et métiers (usam)

Laura Perret Ducommun, représentante de l'Union syndicale suisse (USS)

Bruno Weber-Gobet, représentant de Travail.suisse

Soutien administratif:

Bernadette Hänni, cheffe suppléante de l'unité Secrétariat CSHE

Séances: 14.02., 11.05., 15.11.

4.2.2 Comité permanent pour la médecine universitaire

(membres élus pour quatre ans: novembre 2015–2019)

Silvia Steiner, conseillère d'Etat ZH, présidente

Anne-Catherine Lyon, directrice de l'instruction publique VD (jusqu'en juillet)

Cesla Amarelle, directrice de l'instruction publique VD (depuis novembre)

Jean-Pierre Siggen, directeur de l'instruction publique FR

Manuele Bertoli, directeur de l'instruction publique TI

Stefan Kölliker, directeur de l'instruction publique SG

Lukas Engelberger, chef du département de la santé publique BS

Herbert Binggeli, recteur de la haute école spécialisée bernoise

Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève

Michael O. Hengartner, président de swissuniversities

Stefan Spycher, vice-directeur et chef de l'unité de direction Politique de la santé, OFSP

Daniel Scheidegger, président de l'ASSM

Soutien administratif:

Valérie Clerc, cheffe de l'unité Secrétariat CSHE (jusqu'en septembre)

Raphael Karpf, conseiller scientifique SEFRI (depuis octobre)

Séance: 06.04.

4.2.3 Bureau des constructions des hautes écoles

(membres élus pour quatre ans: 2015–2018)

Werner Vetter, architecte indépendant, président

Pierre de Almeida, Direction générale de l'enseignement supérieur VD (UNIL)

Christian Hardmeier, Immobilienentwicklung de l'Université de Zurich (UZH)

Marc-Henri Collomb, Accademia di architettura di Mendrisio TI (USI)

Hugo Fuhrer, Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie BE, office des immeubles et des constructions (UNIBE)

Markus Hartmann, Dienststelle Immobilien LU (UNILU)

Yves-Olivier Joseph, Département de la gestion du territoire NE (UNINE)
Markus Kreienbühl, Université de Bâle, Stab Strategische Immobilienplanung BS (UNIBAS)
Paul Lagast, Université de Fribourg, section Bâtiments FR (UNIFR)
Maria Mohl, domaine immobilier, Domaine des EPF
Marta Perucchi, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) GE (UNIGE)
Ragnar Scherrer, Hochbauamt SG (UNISG)
Hans Schweri, Amt für Grundstücke und Gebäude der Bau-, Verkehrs- und Energiedirektion BE (BFH)
Nicolas Christ, Bau- und Verkehrsdepartement BS (FHNW)
Gion Darms, Hochbauamt GR (FHO)
Leander Meyer, Immobilienmanagement (HSLU)
Adrian Kramp, chargé de cours à la HES Fribourg (HES-SO)
Domenico Iacobucci, finances et logistique (SUPSI)
Werner Arnold, Hochbauamt ZH (ZFH)

Membre et soutien administratif:

Urs Zemp, chef de l'unité Construction des hautes écoles, SEFRI

Séances: 24.01., 03.06., 24.10.

4.2.4 Conseil d'accréditation

(membres élus pour quatre ans: 2015–2018; vice-président élu pour deux ans)

Jean-Marc Rapp, président
Giambattista Ravano, vice-président (élu vice-président jusqu'en 2018)
Anja Schuler, vice-présidente (depuis juin 2016; élue vice-présidente jusqu'en 2018)
Anna Diehl (depuis mai 2017)
Giovanni Azzone (IT)
Alain Beretz (FR)
Norbert Hoffmann
Werner Inderbitzin
Jacques Lanarès
Florian Lippke
Tia Loukkola (BE)
Øystein Lund (NO)
Stephan Marsch (depuis décembre 2017, élu jusqu'en 2018)
Reto Hermann Müller
William-François Pralong
Sarah Springman
Laurent Tschudin (jusqu'en avril 2017)
Tatjana Volkova (LT)
Pierre Wavre
Michael Zutavern

4.2.5 Conférence spécialisée

Cantons

Rolf Bereuter, Amt für Hochschulen SG

Kuno Blum, Amt für Mittel- und Hochschulen SZ

Sebastian Brändli, Hochschulamt ZH

Stefan Bumann, Service des hautes écoles VS

Raffaella Castagnola-Rossini, Divisione della cultura e degli studi universitari TI (depuis avril)

Thierry Clément, Service des formations postobligatoires et de l'orientation NE

Olivier Dinichert, Abteilung Hochschulen und Sport AG

Hans-Peter Märchy, Amt für höhere Bildung GR

Chantal Ostorero, Direction générale de l'enseignement supérieur VD

Karin Pauleweit, Dienststelle Hochschulbildung und Kultur LU

Joakim Rüegger, Leitung Hochschulen BS

Sandro Rusconi, Divisione della cultura e degli studi universitari TI (jusqu'en mars)

Daniel Schönmann, Office de l'enseignement supérieur BE

Barbara Vauthey Widmer, Service des affaires universitaires FR

Ivana Vrbica, unité de l'enseignement supérieur GE

CDIP

Madeleine Salzmann, domaine Coordination des hautes écoles, CDIP

Confédération

Valérie Clerc, cheffe de l'unité Secrétariat CSHE, SEFRI (présidente de la Conférence spécialisée jusqu'en septembre)

Silvia Studinger, cheffe de la division Hautes écoles, SEFRI (présidente de la Conférence spécialisée depuis octobre)

Marco Scruzzi, chef suppléant de la division Hautes écoles, SEFRI

Hôtes permanents

Doris Fellenstein-Wirth, cheffe du Stab Hochschulen der Bildungs-, Kultur- und Sportdirektion BL

Michael Käppeli, Conseil des EPF

Martina Weiss, secrétaire générale de swissuniversities

Avant les séances de la Conférence plénière, les chefs de service de tous les cantons concordataires sont invités à participer à la Conférence spécialisée («Conférence spécialisée élargie»). La liste des membres se trouve sur le site www.shk.ch.

Séances: 13.01., 07.04., 23.06., 13.10.

4.2.6 Secrétariat (unité CSHE, SEFRI)

L'unité CSHE de la division Hautes écoles du SEFRI assume la gestion des affaires de la CSHE et préside la Conférence spécialisée.

Valérie Clerc, cheffe de l'unité (jusqu'en septembre)

Silvia Studinger, cheffe de la division Hautes écoles (depuis octobre)

Bernadette Hänni-Fischer, cheffe suppléante de l'unité

Irene Rehmann, conseillère scientifique

Tamara Hauser, Daniela Stalder-Daasch, Eveline Ulrich-Balmer, assistantes

4.3 Représentations de la CSHE dans d'autres organes

- MEBEKO (Commission des professions médicales): Barbara Vauthey Widmer, cheffe de service FR (élue par le Conseil des hautes écoles le 03.09.2015; mandat 2016-2019)
- CIMHS (Organe de décision de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée): Nouria Hernandez, rectrice de l'Université de Lausanne (élue par le Conseil des hautes écoles le 01.03.2017; mandat jusqu'au 31.12.2020)
- Plateforme «Avenir de la formation médicale» de l'OFSP: Joakim Rüegger, Leitung Hochschulen BS (nommé par le Conseil des hautes écoles le 23.11.2017)

Annexe

Contributions liées à des projets 2017–2020

Liste des programmes et tableau synoptique de leur financement (en CHF)

	Programmes et fonds	2017 versé	2018 alloué avec réduction linéaire	2019 conformé- ment au plan finan- cier	2020 conformé- ment au plan financier	Total 2017–2020
P-1	Programmes doctoraux et dévelop- pement du 3 ^{ème} cycle	5 516 850	8 220 639	7 838 786	4 864 854	26 441 129
P-2	Stratégie contre la pénurie de per- sonnel qualifié dans les professions de la santé	750 000	827 027	749 518	614 854	2 941 395
P-4	Swiss Learning Health System (SLHS)	800 000	1 066 413	1 074 603	1 367 753	4 308 769
P-5	Services et informations numériques: nouveau lieu de la recherche scientifique	6 000 000	6 786 265	7 326 836	9 281 183	29 394 284
P-6	swissuniversities Development and Cooperation Network (SUDAC)	600 000	1 337 864	1 387 214	586 180	3 911 258
P-7	Egalité des chances et développe- ment des hautes écoles	2 000 000	3 053 819	3 077 271	3 614 776	11 745 867
P-9	Développement des compétences scientifiques en didactique des disciplines	5 000 000	5 574 432	5 861 469	7 083 008	23 518 909
P-10	Création d'un réseau national pour la promotion des études MINT	654 750	727 100	732 684	825 781	2 940 314
P-11	Programmes pilotes pour renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP	850 000	1 725 829	1 953 823	2 315 231	6 844 883
P-12	Centre suisse Islam et société (CSIS)	387 400	384 442	396 333	400 898	1 569 073
P-13	AGE-NT (Vieillessement dans la so- ciété: réseau d'innovation national)	700 000	1 181 432	810 033	1 210 942	3 902 407
P-14	Espace d'innovation en biocatalyse: boîte à outils pour une production biologique durable	1 550 000	53 321	78 153	307 774	1 989 218
P-16	Conceptualisation et mise en œuvre d'un centre suisse pour une communication sans obstacle	191 000	181 290	104 530	90 858	567 678
P-18	Le développement durable dans les hautes écoles suisses – projets des étudiants	300 000	290 840	293 073	586 180	1 470 093
	Programme spécial en médecine humaine	8 700 000	19 098 488	35 624 875	34 323 923	97 747 287
	Evaluation et fonds pour d'éventu- els projets				735 036	735 036
	Total	34 000 000	50 509 200	68 309 200	68 209 200	220 027 600

Liste des abréviations

AAQ	Agence suisse d'accréditation et d'assurance de la qualité
AMS	Test d'aptitudes pour les études de médecine en Suisse
ASSM	Académie suisse des sciences médicales
BCHE	Bureau des constructions des hautes écoles
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CIMHS	Organe de décision de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée
CSA	Conseil suisse d'accréditation
CSHE	Conférence suisse des hautes écoles
CSRE	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation
CSSI	Conseil suisse de la science et de l'innovation
CTD	Centre pour le développement de tests et le diagnostic de l'Université de Fribourg
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation (dissoute)
CUS	Conférence universitaire suisse (dissoute)
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
ECTS	European Credit Transfer and Accumulation System; points ECTS = crédits
EKOH	Projet de relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FRI	Formation, recherche et innovation
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HEU	Haute école universitaire
LEHE	Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles; RS 414.20)
LEHS	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (abrogée le 01.01.2015)
MEBEKO	Commission des professions médicales
MINT	Mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique
OFC	Office fédéral de la culture
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
O-LEHE	Ordonnance du 23 novembre 2016 relative à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (RS 414.201)
PiBS	Filières d'études bachelor dans le domaine MINT intégrant une partie pratique
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
swissuniversities	Conférence des recteurs des hautes écoles suisses
usam	Union suisse des arts et métiers
USS	Union syndicale suisse
Vetsuisse	Faculté de médecine vétérinaire

Contact

Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)

Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne

Téléphone: +41 58 462 88 11, Courriel: shk-cshe@sbfi.ch